

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018
N°17/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-SIX MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E à MENDEZ M., KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGO G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGO est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CREDITS SCOLAIRES – ANNEE 2018/2019

Nicole LEGROS, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, suite à la commission éducation du 28 février 2018, propose au conseil municipal la répartition suivante des contributions versées par la commune dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires.

La commission éducation propose d'augmenter le crédit livre écoles primaires par enfant pour aider au renouvellement des manuels scolaires suite à la réforme des programmes. Il est constaté que les livres scolaires coûtent en moyenne entre 10 et 12 €. La commission propose d'allouer la somme de 10 € par enfants (augmentation de 3,40 €)

La commission propose également un budget « application numérique » pour permettre aux écoles d'acquérir des applications sur les tablettes et les tableaux interactifs, sans publicité et performantes pédagogiquement.

Classe découverte :

- La commission propose de répartir la somme de 5000 €, affectée aux projets de classes découvertes, entre les 2 groupes scolaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement qui partent en séjour, dans la limite de 18,70 € par enfant et par jour.

Participation familles pour le ski

- 2€60 sont demandés aux familles par sortie

Crédit éveil école maternelle : 565 €

Noël école maternelle

- Spectacle 620 €
- Crédit Noël 228 €

Spectacle école

- Spectacle (par école) 268 €

Fournitures scolaire :

- Crédit par enfants 33,30 €
- Crédit global par enfant 10,30 €
- Crédit livres écoles primaires par enfant 10 €
- Crédit photocopies école maternelle 175,75 €
- Crédit applications numériques (par école) 50 €

Le crédit global, le crédit par enfant, le crédit livres et le crédit photocopies de l'école maternelle ne seront pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

Nicole LEGROS propose au conseil de valider cette proposition

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs scolarité pour l'année scolaire 2018/2019.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2018

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.





